

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 08 avril 2020

## Week-end de Pâques Le confinement sans relâchement

Lors du week-end dernier, qui marquait le début des vacances scolaires de notre région, les règles du confinement ont globalement été respectées. Grâce à une mobilisation importante des forces de l'ordre sur les axes routiers du 03 au 05 avril, près de 5000 personnes ont été contrôlées. Plus de 97 % d'entre elles se trouvaient en conformité avec les règles dérogatoires de déplacement.

Pour autant, avec le beau temps et un état d'esprit sans doute moins vigilant dû à la période de congés, force est de constater la tendance de toutes et tous à davantage sortir et se rassembler.

De même, l'arrivée nouvelle de personnes, notamment dans les résidences secondaires, est observée dans les lieux de villégiature.

Mme la Préfète de l'Aude rappelle que **les week-ends et les vacances ne sont pas des motifs dérogatoires pour les déplacements** en cette période de confinement. Elle demande que tout soit mis en œuvre pour que cette population saisonnière n'échappe pas aux contrôles routiers, singulièrement sur le chemin du retour pour celles et ceux qui choisiraient une fois de plus de faire fi des mesures prises pour **lutter efficacement contre la propagation du Covid-19**.

En conséquence, les contrôles renforcés seront maintenus pour le week-end pascal sur les grands axes **comme sur les axes secondaires du département**.

Pour rappel, un contrevenant contrôlé plusieurs fois sur sa route sera passible d'amende(s) de 135 euros au 1<sup>er</sup> contrôle, 200 au second et jusqu'à 3650 euros et 6 mois de prison pour plus de trois récidives.

Par ailleurs, une vigilance particulière sera maintenue auprès des hébergements touristiques, campings et autres hébergements de courte durée, pour s'assurer de l'absence de location saisonnière.

Mme la Préfète de l'Aude rappelle également à l'attention des citoyens qui pourraient fréquenter davantage les commerces à l'occasion de la préparation des fêtes pascales, qu'il est impératif de **bien respecter les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières** afin de limiter la propagation du virus. Elle tient à **remercier vivement toutes celles et tous ceux qui s'y conforment**.

Enfin, si le nombre d'hospitalisations COVID-19 semble se stabiliser ces derniers jours dans le département, l'évolution reste fragile.

Madame la Préfète de l'Aude **salue l'engagement sans relâche des soignants mobilisés depuis le début** de cette crise. Afin de **respecter leur engagement** et ne **pas anéantir l'espoir d'une amélioration durable de la situation**, Mme la Préfète en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun pour la protection de tous et rappelle qu'aucun départ en vacance n'est autorisé et que le mot d'ordre reste le même : « **Restez chez vous !** ». **Le virus ne prend pas de vacance.**

Contact presse :

Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*  
04.68.10.27.87

Marlène ARCIZET – *Assistante communication*  
04.68.10.29.82